

Organisme responsable



Programme
de réhabilitation
fonctionnelle
des tourbières
du massif jurassien
franc-comtois

LIFE+ 13 NAT/FR/000762

Life
tourbières
du Jura

CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION Mission d'assistance technique aux acquisitions foncières

*Lieu : Tourbière et Lac des Rousses
Site Natura 2000 : Vallée de l'Orbe*

CONTACT :

Pierre DURLET / Agathe DESFORET

Parc naturel régional du Haut-Jura

Bénéficiaire coordinateur



Bénéficiaires associés



Avec le soutien financier de



1 – Maître d’ouvrage

Le maître d’ouvrage est le :

Parc naturel régional du Haut-Jura
Organisme public
Maison du Parc du Haut-Jura
29 le Village
39310 LAJOUX
Tel : 03 84 34 12 30
Fax : 03 84 41 24 01
Mel : parc@parc-haut-jura.fr
www.parc-haut-jura.fr

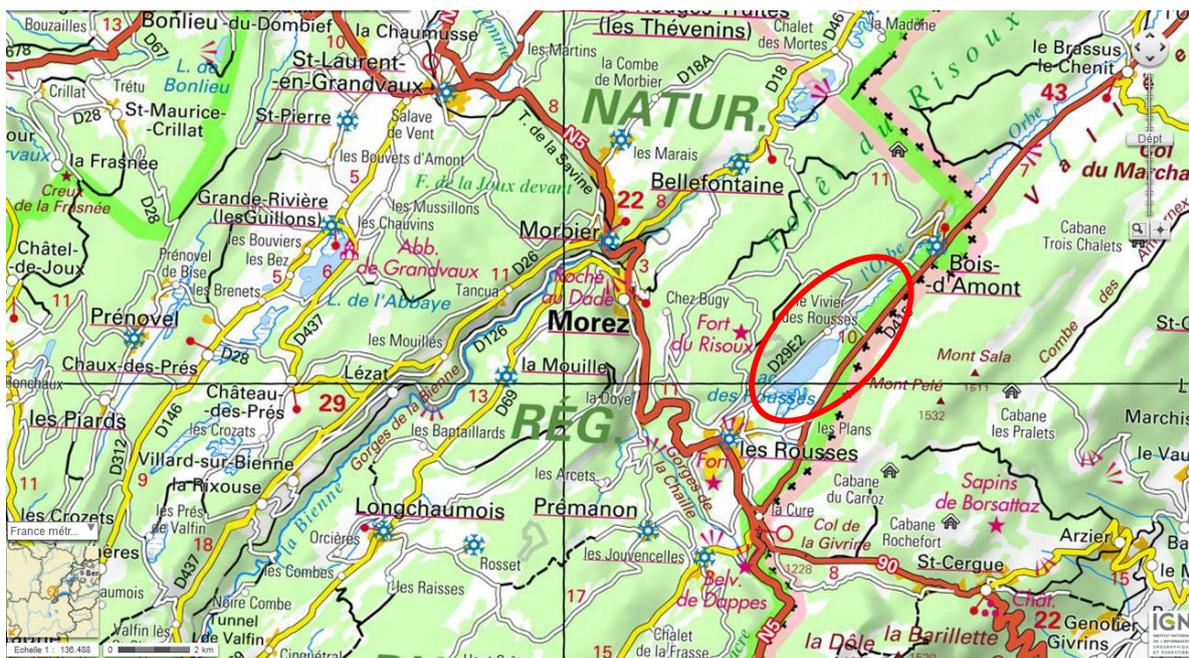
représenté par son Président, Monsieur Jean-Gabriel NAST.

La présente consultation fait l’objet d’une procédure adaptée conformément à l’article 28 du Code des Marchés Publics.

2 – Cadre des travaux

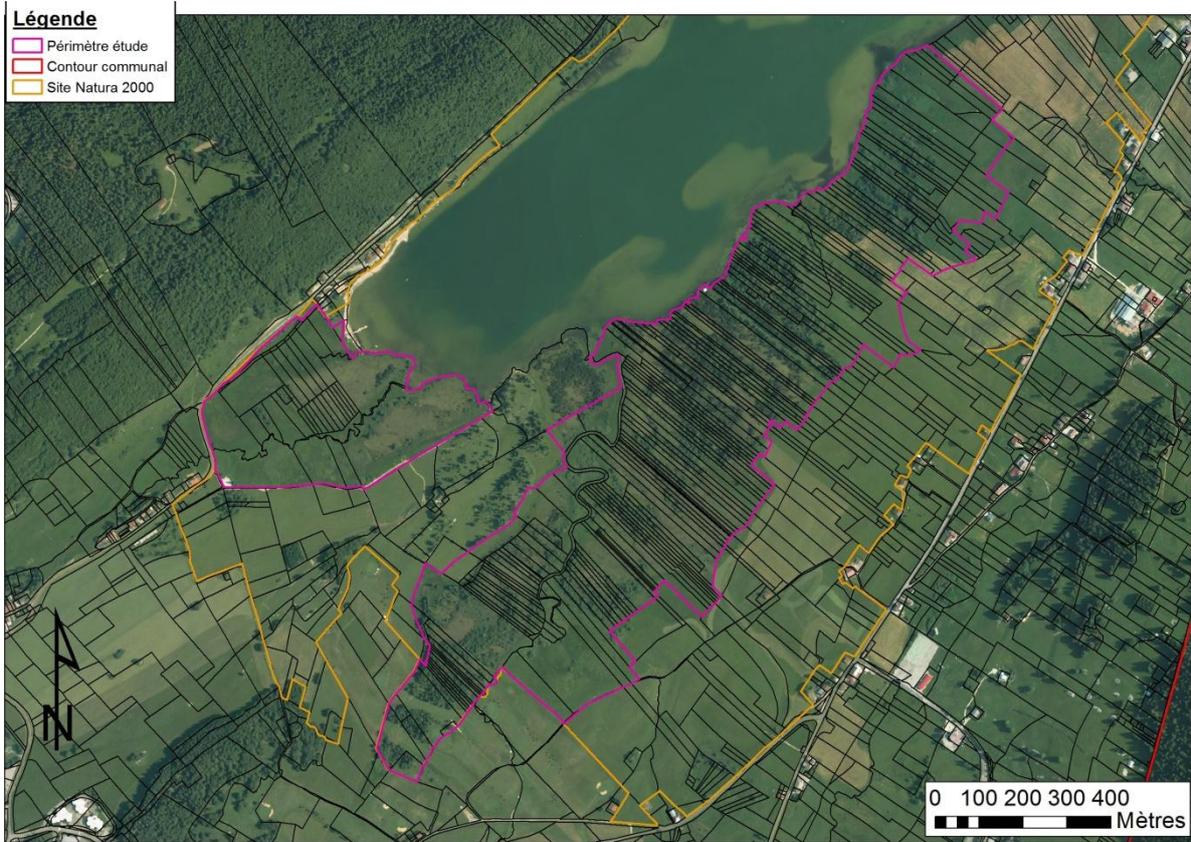
Le Parc, dans le cadre du programme européen « LIFE Tourbières du Jura » mène une action globale de restauration du fonctionnement des tourbières du massif jurassien. Une des actions de ce projet vise à améliorer la maîtrise foncière des zones de tourbières sur le site Natura 2000 de la Vallée de l’Orbe (communes de Les Rousses et Bois-d’Amont). Cette maîtrise foncière permettra dans un second temps de mener à bien des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique. Le Parc conduit ce projet, qui a une vocation de préservation des milieux à enjeux écologiques et sera acquéreur des terrains.

3 – Localisation de l’étude

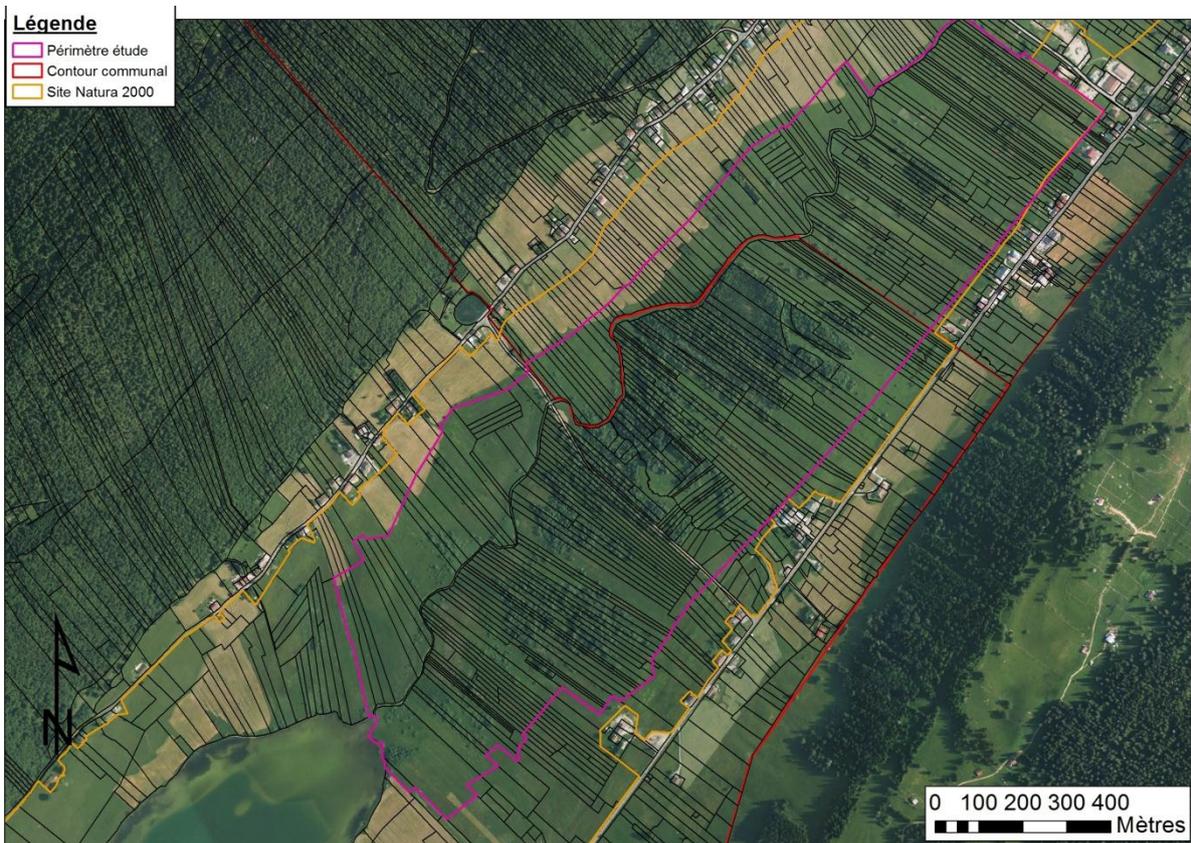


Le périmètre concerné recoupe environ 800 parcelles.

Zone 1 :



Zone 2 :



4 - Description de la prestation attendue

NB : l'animation ne porte que sur les propriétés privées. Il n'est pas prévu de racheter des propriétés publiques.

a – Définition du projet

- Recherche des origines de propriétés, des propriétaires réels ou présumés. Recensement et transmission d'une liste au PNRHJ comprenant notamment les références cadastrales ainsi que les nom, prénom et adresse des propriétaires.

- Prise de contact et conduite des négociations à l'amiable avec les propriétaires en vue d'obtenir leur accord écrit pour l'acquisition des terrains par le PNRHJ. La valeur vénale des terrains sera évaluée selon les estimations des domaines.

- Suivi et centralisation des retours. Le titulaire du marché devra fournir régulièrement un état d'avancement des négociations, sous une forme qui sera définie par le PNRHJ sur proposition du titulaire, lors de la réunion de présentation.

- Validation avec le PNRHJ de l'acquisition des terrains suite à la négociation.

- Suivi de la procédure d'acquisition des terrains (application de la réglementation en vigueur pour la rédaction du compromis de vente et des actes notariés, puis de leur publication). Les actes notariés devront comprendre un passage spécifiant la visée de protection de l'environnement de cette démarche.

- Identification des parcelles dont le propriétaire ne peut être retrouvé, puis mise en œuvre de la procédure des biens vacants et sans maître, en partenariat avec les communes concernées.

- En cas de refus de vente du terrain, le titulaire devra proposer un conventionnement de mise à disposition des terrains, avec le propriétaire, pour permettre l'accès et la réalisation des travaux nécessaires à la restauration de la tourbière.

b – Informations et communication autour du projet

- Une réunion de présentation du dossier, de ses objectifs et des secteurs prioritaires ;
- une réunion intermédiaire permettant de redéfinir des priorités d'animation, en fonction des premiers retours, pour obtenir des surfaces de propriétés cohérentes ;
- une réunion de validation avant acquisition des terrains ;
- les échanges avec le chargé de mission du Parc naturel régional du Haut-Jura en charge du dossier devront être réguliers tout au long de l'avancée du projet.

5 – Calendrier

Les rendus devront **impérativement** être remis au PNRHJ après une année d'animation, soit le 30 septembre 2016. Un point sera réalisé pour décider de la poursuite éventuelle de la mission.

La proposition contiendra un calendrier prévisionnel de l'organisation des phases de l'animation foncière.

6 - Modalités de paiement

Le paiement sera réalisé dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures.

Un étalement du paiement pourra être envisagé après rédaction d'une convention.

Les versements interviendront sur présentation de factures et d'un RIB, par mandat administratif.

7 – Renseignements techniques et administratifs

Les personnes habilitées à donner les renseignements sont :

Monsieur Pierre DURLET
Chargé de mission Natura 2000
Parc naturel régional du Haut-Jura
03 84 34 12 53
p.durlet@parc-haut-jura.fr

Madame Agathe DESFORET
Gestionnaire de programmes européens (dont LIFE)
Parc naturel régional du Haut-Jura
03 84 34 12 56
a.desforet@parc-haut-jura.fr

8 – Contenu et rendu des propositions

L'offre devra comporter :

- la **lettre de candidature**, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement (imprimé DC4 à jour ou équivalent). En cas de candidature émanant de groupements de prestataires, la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité.
- un **mémoire technique**, explicitant clairement comment le prestataire compte répondre à chacune des attentes énoncées dans le cahier des charges (moyens humains et technique + méthodologie),
- un **devis daté et signé** sera établi (coûts de réalisation estimés par mission et par poste en explicitant le montant journalier des prestations et le nombre de jours consacrés à l'opération). *NB* : les coûts d'acquisition ne rentrent pas dans le devis.
- Les montants devront figurer en HT et TTC. Ce devis sera daté, signé et portera la mention "sincère et vérifiable dans la comptabilité de ma structure".
- vos **références et publications** dans le domaine.

- un **calendrier prévisionnel** le plus précis possible, reprenant les réunions intermédiaires, les principales phases de l'animation et les restitutions,
- les éventuelles **sous-traitances** proposées par le prestataire,
- tout document que vous jugerez utile pour expliciter et compléter votre offre,
- l'attestation jointe complétée (annexe 1).

Les propositions devront parvenir au plus tard pour le **28 septembre 2015 à 12 heures** à :

Par voie postale : Monsieur le Président
 Parc naturel régional du Haut-Jura
 39310 LAJOUX

Par voie électronique : p.durlet@parc-haut-jura.fr - a.desforet@parc-haut-jura.fr
 Objet : Offre d'appui pour l'animation foncière sur la tourbière
 et le lac des Rousses

9 – Critères d'analyse des offres :

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chaque critère étant pondéré :

- valeur technique (50 %) déclinée comme suit :
 - Techniques d'animation et de « démarchage » envisagées (30 %)
 - Moyens humains mis en œuvre (20 %)
 - pertinence du calendrier (10 %)
- prix (50 %) :

$$\frac{(\text{Prix plafond} - \text{Offre})}{(\text{Prix plafond} - \text{Prix planché})} \times 50 \%$$

10 – Durée de validité de l'offre

L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par le Parc dans un délai de **1,5 mois** à compter de la date limite de remise des propositions. Il est prévu de notifier la commande autour du 15 octobre 2015.

11 – Démarrage de la mission / interruption

Le prestataire prendra contact avec le maître d'ouvrage (PNR Haut-Jura) dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date de réception de l'ordre de service lui notifiant l'engagement de sa mission afin de valider ensemble le calendrier des interventions.

La mission prend fin après validation commune de l'achèvement de l'animation et de la finalisation des démarches d'acquisitions.

12 – Résiliation du marché

Le maître d'ouvrage pourra, en cas de réalisation non conforme du travail demandé, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après un préavis d'un mois.

Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés.

Fait à Lajoux, le 08 septembre 2015

Le Président,
Jean Gabriel NAST

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and vertical strokes, positioned below the printed name.

Marché public à procédure adaptée

Attestations sur l'honneur du candidat (Document à retourner au Parc dûment rempli et signé)

→ Je soussigné _____ agissant en qualité de _____
atteste être à jour de mes obligations fiscales et sociales.

→ Je soussigné _____ agissant en qualité de _____
atteste n'avoir pas fait l'objet d'interdiction de concourir.

→ Je soussigné _____ agissant en qualité de _____
atteste n'avoir pas fait l'objet de condamnation pénale ni commis d'infraction au Code
du Travail.

Fait à _____

le _____

(Cachet et signature)